

## Communiqué de presse

Paris, le 15 septembre 2022

## Décisions de politique monétaire Conseil de surveillance du 15 septembre 2022

Compte tenu de la progression de l'inflation observée en zone franc Pacifique et des décisions de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE), l'Institut d'émission d'outremer (IEOM) poursuit la normalisation de sa politique monétaire, engagée le 28 juillet 2022, et décide à l'issue de son Conseil de surveillance du 15 septembre 2022 d'augmenter ses taux directeurs comme suit :

- Le taux de la facilité de dépôt (FD) est porté à 0,75 %
- Le taux du réescompte de crédit (REE) est porté à 0,85 %1
- Le taux des lignes de refinancement à 6 mois (TLR) est porté à 0,95 %
- Le taux de la facilité de prêt marginal (FPM) est porté à 1,50 %.

Avec ces décisions, l'IEOM poursuit les objectifs de la politique monétaire de l'Etat dans la zone franc CFP tels que fixés par le code monétaire et financier :

1) Favoriser le développement économique et le financement de l'économie réelle des territoires

La réduction de l'écart de taux entre la FD et le TLR permet de mettre en correspondance le coût des ressources et la rémunération de la trésorerie des établissements de crédit afin de leur permettre de continuer à accompagner les projets d'investissement dans les territoires.

2) Contribuer à la stabilité des prix et à la modération du coût du crédit dans la zone d'intervention

La hausse des taux répond à la nécessité de freiner l'inflation dans les collectivités françaises du Pacifique. La progression du taux du REE a été limitée à 10 points de base au-dessus de la FD afin de contribuer à modérer le coût du crédit aux PME.

3) Assurer la liquidité monétaire et la stabilité financière de la zone A cette fin, le taux de la FD de l'IEOM est porté au niveau de celui de la BCE.

Ces modifications de taux entreront en vigueur le 19 septembre 2022 pour la FD et la FPM, le 22 septembre 2022 pour le REE, et le 4 octobre 2022 pour le TLR.

Le Conseil de surveillance de l'IEOM reste attentif à la nécessité d'adapter sa politique monétaire aux évolutions économiques en zone franc Pacifique et pourrait se réunir début novembre pour examiner l'opportunité de prendre de nouvelles décisions.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Compte tenu de ce relèvement, le taux de sortie des crédits réescomptables est plafonné à 3,60 %.